

## **Appel à candidature résidence d'artiste**

Au travers de ses équipements dédiés (Théâtre, bibliothèque municipale), la Ville de Gleizé souhaite promouvoir la création artistique et sa diffusion auprès des habitants. Elle encourage les populations éloignées de l'offre culturelle à aller progressivement à sa rencontre par le biais de diverses actions : expositions, artothèque, ateliers plastiques, spectacle vivant...

Dans ce cadre, la ville souhaite aller plus loin dans sa démarche en confiant à un artiste plasticien une résidence « fil rouge » d'une année articulée autour de plusieurs interactions artiste / public.

### **Objet de la résidence**

1) Le résident pourra développer un travail plastique spécifique qui donnera lieu à une restitution. Toutes les formes de création sont envisageables. La diversité des mediums, des techniques et des sensibilités artistiques sont bienvenues.

2) Il est également proposé à l'artiste une exposition temporaire de ses œuvres, créées lors de la résidence ou faisant partie d'un catalogue existant. Dans ce cadre, la Ville de Gleizé met à disposition ses moyens généraux : lieu d'exposition, communication...

3) La résidence doit s'ancrer dans le territoire. La présence de l'artiste et son implication sur des temps de rencontres participatifs avec les habitants et différentes tranches d'âge : petite enfance, scolaire, centre de loisirs, bibliothèque, aînés...

L'intervention dans l'espace public est possible et encouragée, dans le contexte de cette résidence qui se veut proche de la vie quotidienne et reliée avec les habitants. Toute proposition sera étudiée.

4) La résidence doit créer des connexions avec d'autres formes d'art. Ainsi, il est attendu la création du visuel de communication de la saison culturelle (n+1) qui pourra être soit une création originale soit une proposition émanant du catalogue de l'artiste, choisie par ses soins en lien et sur accord de la commission culturelle municipale.

5) Il est demandé à l'artiste de faire don d'une œuvre à l'artothèque de Gleizé, provenant du catalogue de l'artiste ou de la restitution en cours de résidence.

### **Modalités d'exécution**

1) Rémunération et aide à la production :

Le résident bénéficiera d'une bourse de résidence de 3000€

Le résident bénéficiera d'une aide à la production et du défraiement de ses trajets, modulables selon le nombre d'interventions

Selon médiums et les actions développées dans le cadre de la résidence, une mise à disposition ponctuelle de lieu par la Ville de Gleizé pourra être étudiée. En parallèle, l'artiste doit pouvoir disposer d'un atelier ou lieu de travail adapté à son activité

2) Convention :

La résidence fera l'objet d'une convention entre l'artiste et la ville de Gleizé. Cette convention reprendra les obligations des deux parties et fixera notamment :

- La durée et les dates de la résidence
- Le(s) temps de présence du résident sur le territoire
- Le projet, les publics et les partenaires impliqués
- Les temps publics prévus (rencontres, ateliers, restitution, etc.)
- Les modalités de communication autour de la résidence

- Les montants définitifs de la rémunération et de l'aide à la production, en regard du projet
- Les droits d'auteur et propriété intellectuelle des œuvres produites pendant la résidence

## **Modalités de candidature**

### 1) Profil des candidats

Ce projet s'adresse aux artistes émergents ou déjà engagés dans une démarche professionnelle. En revanche, l'artiste devra fournir une facture conforme avec son numéro de SIRET et/ou son numéro d'inscription MDA ou AGESEA, ou être salarié par une structure professionnelle habilitée à établir une facturation.

### 2) Dossier de candidature

Les candidats devront obligatoirement fournir :

- Un curriculum vitae
- Un dossier de présentation du travail artistique avec des visuels
- Une note d'intention présentant la démarche de l'artiste pour cette résidence. Cette présentation n'a pas vocation à être élaborée et définitive.

Tout document jugé intéressant en vue de compléter le dossier de candidature, à l'exception d'œuvres originales pourra éventuellement être joint au dossier.

### 3) Sélection des candidats

Les candidatures seront appréciées par la commission culturelle en fonction des critères suivants :

- Dossier artistique
- Qualité et originalité de la démarche
- Rapport entre la démarche et le territoire
- Faisabilité du point de vue technique et organisationnel

### 4) Calendrier de sélection

- Clôture de l'appel à projet le 30 avril

Les candidatures doivent être envoyées à l'attention de Katia Rossini, directrice du service culture de la ville de Gleizé

L'envoi par mail doit être privilégié : [culturecommunication@mairie-gleize.fr](mailto:culturecommunication@mairie-gleize.fr)

*Les pièces jointes volumineuses peuvent être envoyées à part, en mentionnant cet envoi supplémentaire dans votre mail de candidature.*

Il est aussi possible de candidater par voie postale :

Mairie de Gleizé - Service culture - Place de la Mairie - 69400 Gleizé

- Sélection du candidat mai 2026
- Finalisation du projet et confirmation des éventuels partenariats en juin-juillet 2026
- Début de la résidence septembre 2026

Renseignements auprès du service culture de la Ville de Gleizé :

04 74 02 95 18 ou [culturecommunication@mairie-gleize.fr](mailto:culturecommunication@mairie-gleize.fr)